

Délibération 2025-025

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 04 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : LEVOYER Thérèse (pouvoir à HAIRON Josiane), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), BURNEL Sébastien (pouvoir HAVARD Georges), OHEIX Yoann (pouvoir LACOLLEY Daniel), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BEHELLE Antony.

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ENFER – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement du Bois de l'Enfer, étudié par la commission Finances du 03 avril 2025.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement du Bois de l'Enfer de Saint Sauveur le Vicomte qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 592 513.18 € en section de fonctionnement et à 457 880.42 € en section d'investissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits



Le Maire,

Eric BRIENS

